

BULLETIN DE PAIE

04/20

SOCIETE EXEMPLE

23 rue Pasteur
31000 TOULOUSE

SIRET 07955542100019 - NAF 5829C

M CHOMAGE PARTIEL 07 Jacques
10 rue des Violettes
31000 TOULOUSE

Matricule : 82 SS : 1500734251004
Emploi : Ouvrier qualifié
C. collective : ...
Contrat : CDI
Début contrat : 01/04/2020

Etablissement : SOCIETE EXEMPLE

Période du 01/04/2020 au 30/04/2020

Payé le 30/04/2020 par chèque

GAINS	Désignation	Base	Taux	Montant	Montant (ns)	Informations	
	Salaire de base	151,67	12,00000	1 820,04			
Heures supplémentaires structurelles 25%	17,33	15,00000	259,95				
Retenue pour absence chômage partiel	144,67	-12,00000	-1 736,04				
Retenue pour absence chômage partiel heures supp	16,53	-15,00000	-247,95				
Indemnité de chômage partiel	161,20	8,61534		1 388,79			
TOTAL GAINS				96,00	1 388,79		
RETENUES	Désignation	Base	Taux Sal. %	Montant Sal.	Taux Pat. %	Montant Pat.	
	Santé						
- Sécurité sociale maladie maternité invalidité décès	96,00				7,000	6,72	
- Complémentaire santé (mutuelle)				20,00		20,00	
- Cot. patronales frais de santé imposables						20,00	
Accident du travail, maladies professionnelles	96,00				2,000	1,92	
Retraite							
- Sécurité sociale plafonnée	96,00	6,900	6,62	8,550		8,21	
- Sécurité sociale déplafonnée	96,00	0,400	0,38	1,900		1,82	
- Complémentaire Tr 1	96,00	4,010	3,85	6,010		5,77	
Famille	96,00				3,450	3,31	
Assurance chômage							
- Assurance chômage	96,00				4,050	3,89	
- Assurance chômage AGS	96,00				0,150	0,14	
Autres contributions							
- Cotation FNAL plafonnée	96,00				0,100	0,10	
- Contribution de solidarité autonomie	96,00				0,300	0,29	
- Financement des organisations syndicales	96,00				0,016	0,02	
- Taxe d'apprentissage	96,00				0,680	0,65	
- Cotation de formation	96,00				0,550	0,53	
CSG non déductible du revenu imposable	114,32	2,400	2,74				
CRDS non déductible du revenu imposable	114,32	0,500	0,57				
CSG déductible du revenu imposable	102,53	6,800	6,97				
CSG non déductible sur revenus non imposables	11,79	6,800	0,80				
CSG non déductible sur revenus de remplacement	1 364,49	2,400	32,75				
CRDS sur revenus de remplacement	1 364,49	0,500	6,82				
CSG déductible sur revenus de remplacement	1 364,49	3,800	51,85				
Ecrêtement de CRDS sur revenus de remplacement			-6,82				
Ecrêtement de CSG non déductible sur rev. de rempl.			-32,75				
Ecrêtement de CSG déductible sur rev. de rempl.			-51,85				
Réduction générale de cotisations Fillon séc. sociale						-13,32	
Réduction générale de cotisations Fillon retraite						-3,07	
Allègement de cotisations pat. sur heures supp.						-1,20	
Réduction de cotisations sal. sur heures supp.	12,00	-11,302	-1,36				
Gain sur net dû à la supp. des cot. chômage et maladie			1,28				
TOTAL RETENUES				40,57		35,78	
NET À PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU				1 444,22	Congés	N	N-1
Impôt sur le revenu : taux non personnalisé		1 456,33	0,500	7,28	acquis	2,50	
NET À PAYER				1 436,94	pris / annulés		
					Reste	2,50	0,00
Cumuls	période	cumulé	Cumuls	période	cumulé		
Net imposable	1 456,33	1 456,33	Heures salariées	169,00	169,00		
Soumis SS	96,00	96,00	Montant PAS	7,28	7,28		
Réduction Fillon	16,39	16,39	Heures supplémentaires	0,80	0,80		
Coût total	1 520,57	1 520,57					

Chômage partiel du 1 au 30 avril inclus. Le lundi de Pâques est un jour férié et chômé qui est intégralement payé.